

## Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 23 Janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier, à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL.

**Présents** : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, ANNEQUIN Rachel, BARBIER Philippe, BARBIER Joseph, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MOINE Jérôme, MOREL Serge.

**Excusées** : Mmes CORNU Marie-Thérèse et PERRIN Lisa

**Pouvoir** : Mme CORNU Marie-Thérèse à M. MICHEL Laurent.

Madame Agnès CHAUT-SARRAZIN a été nommée secrétaire.

### **Ordre du jour**

- Vote du compte administratif 2019
- Affectation du résultat
- Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre – Transformation en EPAGE.
- Demande d'aide de la commune du TEIL, suite au tremblement de terre.
- Compte rendu Bâtiments et voirie
- Préparation budgétaire 2020
- Compte rendu urbanisme
- Compte rendu VDD et syndicats
- Avancement projet fibre optique
- Cinéma en plein air
- Tour de garde pour les élections municipales
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Vote du compte administratif 2019 et affectation du résultat.**

Ces deux points sont reportés à la séance suivante par manque d'éléments, de la part du receveur de la Tour du Pin.

### **N° 2020-001 - Objet : Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre – Transformation en EPAGE.**

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI à fiscalité propre ou peut être transférée à un syndicat mixte pouvant se transformer en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ou en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Dans ce nouveau contexte, le comité d'agrément du comité de bassin de l'Agence de l'Eau veille au respect des principes essentiels fixés par le SDAGE et par la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE de bassin) : favoriser l'approche par bassin versant,

l'exercice conjoint des compétences « gestion des milieux aquatiques » et « prévention des inondations », la mutualisation des moyens au sein de structures de taille suffisante pour porter les travaux à réaliser au titre du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques Inondations et garantir le maintien de la concertation avec les différents acteurs concernés en s'appuyant notamment sur les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et les comités de rivière, lac, baie, nappe.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, au regard de ses compétences et de son périmètre d'actions (le bassin versant dans son ensemble), a constitué le niveau de collectivité approprié pour porter la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour le compte des EPCI à fiscalité propre. Un travail conséquent a été mené avec les 9 EPCI du bassin versant de la Bourbre du territoire. De cette concertation sont issus les nouveaux statuts, validés par arrêté préfectoral le 11 février 2019, qui se caractérisent par :

- Un transfert total de la compétence qui permet un exercice de la compétence GEMAPI par le SMABB dans son ensemble (GEMA et PI) ;
- Un périmètre d'intervention correspondant au bassin versant de la Bourbre, soit un périmètre hydrographique cohérent, d'un seul tenant et sans enclave ;
- Une adéquation entre les missions du syndicat et son périmètre d'intervention ;
- L'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention ;
- Une capacité financière et une capacité technique à la hauteur des enjeux.

Le syndicat continue d'exercer, pour le compte de ses communes ou EPCI membres des missions facultatives qui concourent également à la gestion du grand cycle de l'eau, qualifiées de Hors GEMAPI.

Le SMABB a ainsi pu prétendre à une reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Cette candidature a fait l'objet d'un avis favorable en Commission Locale de l'Eau le 26 septembre 2019. Le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau a également émis un avis favorable suite à la soutenance de la candidature par le syndicat le 11 octobre dernier. Enfin, le Préfet coordonnateur de bassin a transmis un avis conforme le 20 novembre 2019.

Lors de son assemblée délibérante le 2 décembre 2019, le Comité Syndical du SMABB a approuvé les statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre – EPAGE de la Bourbre comprenant :

- la transformation du Syndicat en EPAGE,
- le changement de nom et de siège du Syndicat,
- l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

La délibération, les statuts et les avis favorables de la CLE, du comité d'agrément du comité de bassin et l'avis conforme du préfet coordonnateur de bassin ont été notifiés à la commune le 7 décembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations :

- **APPROUVE** la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

**N° 2020-002 – Objet : Demande d'aide de la commune du TEIL, suite au tremblement de terre.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter qui a frappé la ville du Teil en Ardèche le 11 novembre 2019. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Il rajoute que le Maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. Il propose que la commune de Le Passage s'inscrive dans cette démarche de solidarité, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Après délibérations, le conseil municipal :

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de TEIL,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à la commune du TEIL.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Compte rendu commission des bâtiments**

Les contrôles GAZ effectués à la salle des fêtes et au local vestiaires n'ont pas décelés de problème.

Les tableaux interactifs ont été installés dans les classes maternelles.

Une visite a été effectuée sur la commune de Doissin par des membres du comité des fêtes, du Maire et de l'agent technique pour voir les aménagements réalisés pour un rangement fonctionnel de la vaisselle à la salle des fêtes.

Dans le cadre du CEP (Conseil en Energie Partagée) un contrôle de qualité de l'air dans les bâtiments scolaires a été effectué.

Le conseil municipal valide les deux propositions de devis à savoir Aoste Vidange pour le nettoyage du bac à graisse de la cantine pour un montant de 392 € H.T et de D2H pour le dégraissage des hottes de la salle des fêtes et de la cantine scolaire pour un montant de 630 € H.T.

**Compte rendu de la commission voirie.**

Un recensement des haies ne respectant pas la hauteur réglementaire ou présentant un danger le long des voies communales a été établi et un courrier a été adressé aux différents propriétaires afin qu'ils fassent les travaux nécessaires.

Une tournée d'évaluation des travaux à effectuer au niveau des fossés a été faite avec l'entreprise Durand TP. Un devis a été établi pour un montant de 10.388 €.

## **Préparation budgétaire 2020**

Les travaux listés par les différentes commissions sont les suivants :

Voirie :

- curage des fossés
- Reprise de la voirie chemin de la Fauconnière en limite avec Saint Didier de la Tour
- Point à temps sur l'ensemble du territoire communal
- Remplacement des arbres morts dans l'allée des marronniers

Bâtiments :

- Amélioration de l'éclairage de la scène
- Aménagement de placard pour le rangement de la vaisselle (en lien avec le comité des fêtes)
- Rénovation de la toiture de l'église
- Contrôle triennal des cloches, du parafoudre et remplacement des chaînes des cloches.
- Ecole – remplacement de la VMC
- Cantine – changement de la porte d'entrée de la cuisine
- Salle des enseignants : réfection complète de la salle des enseignants et du bureau de la directrice.
- Vestiaire : réfection de la buvette du foot et des faïences du wc de la salle Mont-blanc.
- Local technique : agrandissement pour rangement de matériel

Environnement Fleurissement

- Choix des plants pour refaire le massif du Magnit qui a été abimé lors des travaux de changement des canalisations d'eau potable. Ces travaux seront financés et exécutés par la communauté de communes les Vals du Dauphiné.
- Rachat d'arbres pour le jardin de pierre pour remplacer les érables qui ont été dérobés.
- Fleurissement habituel des différents massifs.

## **Compte rendu commission Urbanisme.**

Le PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé le 19 décembre 2019. Il est applicable depuis le 13 janvier 2020.

## **Compte rendu des VDD et Syndicats**

### Communauté de communes Vals du Dauphiné (VDD)

La dernière séance a été consacrée à l'approbation du PLUi et à la préparation du budget 2020 – débat d'orientation budgétaire.

### SICTOM

Un projet de recyclerie est à l'étude.

Afin de répondre à la demande croissante de broyeurs, il est prévu l'achat de broyeurs pour un montant de 15000 €. Ces broyeurs sont mis à disposition des habitants moyennant une location. Il est également renouvelé l'opération d'aide aux particuliers pour l'achat d'un broyeur.

Modification de l'accès aux déchetteries pour les véhicules dont le PTAC est égal à 2T250.

### Commission environnement

- Poursuite de l'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné
- Une étude est actuellement lancée pour revoir les collectes et notamment pour un ramassage tous les quinze jours.
- L'ex-communauté de communes Vallée de l'Hien va quitter le SMND pour rejoindre le SICTOM de Morestel. Le SICTOM du Guiers va fusionner avec le SICTM de Morestel.
- La journée de l'environnement est fixée au 28 mars 2020

### Avancement projet fibre optique

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'état d'avancement des travaux. Ceux-ci vont démarrer en mars avril. Le point de concentration sera situé au carrefour du centre village. Ces travaux seront réalisés par les entreprises CIRCET et Isère Fibre.

### Cinéma en plein air.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour reconduire l'opération cinéma en plein air dans le cas où la communauté de communes Les Vals du Dauphiné renouvelle cette opération.

### Election – tour du garde

Le conseil municipal élabore le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020.

### Questions diverses.

#### **N° 2020-003 : Signature d'une convention avec l'association EMO-SON**

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'association EMO-SON « Vas-y raconte » dont le but est de préserver l'histoire de nos villages, par des interviews entre personnes âgées et enfants. Le rendu de ce travail sera réalisé sur deux documents sonores. La commune étant partenaire de cette opération, il y a lieu de signer une convention et d'adopter le financement de cette opération qui s'élève à 500 €.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Valide la proposition de financement de ce projet à hauteur de 500 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association EMO-SON.

**Prochaine réunion :** Le mardi 25 février à 20 heures précédée de la commission urbanisme.